

September 21, 2015

Document No. : CMH-2346

WRITING SERVICES / SERVICES DE RÉDACTIONS

ADDENDUM NO. 1 / ADDENDA NO. 1

PLEASE REPLACE PAGES 10 AND 12 OF THE ORIGINAL DOCUMENT WITH THE ATTACHED / VEUILLEZ REMPLACER LES PAGES 10 ET 12 DU DOCUMENT ORIGINAL AVEC LES PAGES CI-JOINTES.

PLEASE NOTE THAT THE MUSEUM HAS ALSO POSTED THIS RFSO ON THE BUY AND SELL SITE AT: <https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tenders> / VEUILLEZ NOTER QUE LE MUSÉE A ÉGALEMENT AFFICHÉ LA DOC SUR LE SITE BUY AND SELL À : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres>

**END OF ADDENDUM NO. 1 /
FIN DE L'ADDENDA NO. 1**

- The writer must be able to work “on site” (at either Museum) to conduct interviews that are necessary to their assignment.

Deliverables

Completed material must be received by prescribed deadlines for review and approval by the Museum. Feedback must be addressed in a timely fashion.

Constraints

For some assignments, deadlines may be very tight and could involve 24-hour turnaround or less.

Language

Documents can be requested in either French or English with requests for original written material based on the language expertise of writer.

Eligibility Requirements

- a) Proponents should possess a university or college degree or certificate in Journalism, Communications or a related field from a recognized university or college.
- b) The Proponent should submit résumés in sufficient detail to clearly demonstrate that they meet or exceed all of the eligibility requirements identified in this RFSO.

Proponents are advised that only listing experience without providing any supporting data to describe responsibilities, duties and relevance to the requirements, or reusing the same wording as the RFSO, will not be considered "demonstrated" for the purposes of this evaluation. The Proponent must provide complete details as to where, when (month and year), and how, through which activities / responsibilities, the stated qualifications / experience were obtained. Experience gained during formal education shall not be considered work experience. All requirements for work experience shall be obtained in a legitimate work environment as opposed to an educational setting. Co-op terms are considered work experience provided they are related to the required services.

Evaluation Criteria

Proposals should provide enough detail to be able to evaluate qualifications, relevant experience and expertise. Experience must be clearly identified by providing a summary / description of the previous projects worked on, the role and responsibilities of the Proponents in each referenced project, the name and location of the organization along with the name and contact information of a reference within the organization.

Proposals will be evaluated and scored in accordance with the evaluation criteria listed below. Proposals should provide the information organized clearly under the five (5) headings listed below:

Step 2: Opened Proposals will be assessed to determine which fulfil the mandatory criteria.

Proposals must meet all of the mandatory criteria to proceed to the next step of the evaluation process.

Proposals not meeting all the mandatory criteria will be rejected and receive no further consideration.

Mandatory Criteria	Pass/Fail
Completed and signed Form 1 - Proposal Form	
The Proponent has submitted a résumé that clearly demonstrates that they meet or exceed all of the eligibility requirements identified in the RFSO.	

Step 3: Each Proposal that fulfils the mandatory criteria will be evaluated in accordance with the rated criteria and points allocated to each criterion as follows:

Criteria	Points
1. Qualifications	5
2. Experience	25
3. Writing Assignment	15
4. Writing Samples	15
5. References	5
6. Cost	35

Step 3a: Proposals must attain a minimum score of **42** points (out of **60**) for criteria 1 to 4 in order to have their references checked. Proposals that do not attain the minimum score will not proceed in the evaluation process.

Step 3b: The points from the reference check will be added to the score for criteria 1 to 4.

Step 3c: Only proposal that attain a combined score of **46** points or higher for criteria 1 to 5 will have their cost proposal evaluated. Proposals that do not attain the minimum score will not proceed in the evaluation process.

- Les rédacteurs doivent être en mesure de travailler « sur place » (au MCH ou au MCG) afin d'effectuer les interviews nécessaires à la tâche qui leur est assignée.

Produits livrables

Les documents finaux doivent être reçus dans les délais prescrits pour que le Musée puisse les examiner et les approuver. Les rédacteurs doivent tenir compte de la rétroaction dans les délais impartis.

Contraintes

Pour certaines tâches, les délais peuvent être très serrés, parfois de 24 heures ou moins.

Langue

Le Musée peut demander des documents en français ou en anglais. Les documents originaux sont demandés en fonction de l'expertise linguistique des rédacteurs.

Conditions d'admissibilité

- c) Les postulants devraient posséder un diplôme universitaire ou collégial ou un certificat en journalisme, en communications ou dans un domaine connexe d'une université ou d'un collège reconnu.
- d) Les postulants doivent présenter un curriculum vitae suffisamment détaillé afin de démontrer clairement qu'ils respectent ou dépassent toutes les conditions d'admissibilité de cette Demande d'offre à commandes (DOC).

Les postulants sont avisés que l'indication de l'expérience de travail sans données justificatives décrivant les responsabilités, les fonctions et leur pertinence à l'égard des exigences, ou l'utilisation de la même formulation que la DOC, ne sera pas considérée comme « démontrée » aux fins de cette évaluation. Les postulants doivent fournir tous les détails concernant l'endroit, la période (mois et année), et la façon (activités, responsabilités) dont les qualifications et l'expérience ont été obtenues. L'expérience acquise durant les études ne sera pas considérée comme une expérience de travail. L'expérience de travail doit avoir été acquise dans un milieu de travail légitime et non dans un cadre pédagogique. L'option travail-études est considérée comme une expérience de travail, à condition qu'elle soit en lien avec les services demandés.

Critères d'évaluation

Les postulants doivent fournir suffisamment de détails pour qu'il soit possible d'évaluer les qualifications, l'expérience pertinente et l'expertise. Les postulants doivent définir clairement l'expérience acquise en fournissant un résumé ou une description des projets sur lesquels ils ont travaillé, leur rôle et leurs responsabilités pour chaque projet, le nom et le lieu de l'organisme, ainsi que le nom et les coordonnées d'une personne-ressource au sein de l'organisme.

Les propositions seront évaluées et notées selon les critères d'évaluation énoncés ci-dessous. L'information fournie dans les propositions doit être organisée clairement sous les six (6) catégories indiquées ci-dessous :

Étape 2: Les propositions ouvertes seront évaluées afin de déterminer celles qui satisfont aux critères obligatoires.

Les propositions doivent satisfaire à tous les critères obligatoires pour passer à l'étape suivante du processus d'évaluation.

Les propositions qui ne satisfont pas à tous les critères obligatoires seront rejetées et ne seront pas prises en compte.

Critères obligatoires	Satisfaisant/ non satisfaisant
Formulaire 1 – Formulaire de proposition rempli et signé	
Le proposant a présenté un curriculum vitæ qui démontre clairement qu'il respecte ou dépasse toutes les exigences d'admissibilité indiquées dans la DOC.	

Étape 3: Chaque proposition qui satisfait aux critères obligatoires sera évaluée à partir des critères cotés et des points seront attribués à chacun des critères :

Critère	Points
7. Qualifications	5
8. Expérience	25
9. Travail de rédaction	15
10. Exemples de travail	15
11. Références	5
12. Coût	35

Étape 3a: Les propositions doivent obtenir au moins **42** points (sur un total de **60** points) pour les quatre premiers critères afin que les références soient vérifiées. Les propositions qui n'atteignent pas la note minimale ne passeront pas au processus d'évaluation.

Étape 3b: Les points obtenus pour la vérification des références seront ajoutés à la note attribuée aux critères 1 à 4.

Étape 3c: Seuls les tarifs des propositions qui obtiennent une note combinée de **46** points ou plus pour les critères 1 à 5 seront évalués. Les propositions qui n'obtiennent pas la note minimale ne passeront pas au processus d'évaluation.